



Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Mercredi 17 juillet prochain à 20 heures 30

Ordre du jour

Bourses scolaires

Subventions

Marchés

Affaires diverses

Reçue le 13 juillet 1946

Le Maire

Séance du 17 juillet 1946

Le Conseil régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 17 juillet 1946 à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur maire.

Étaient présents : M. M^r Boutin Arthur, Mme Le Floc'h, M^r Olive, Giraud, Massieux, Blanchet, Monnier, Mouillé, Marques Cabellier, Perdrix, Praud, Guillard, Babin, Gautier, Biguereau Le Guilloux, Peigné, Ribeyrolle, Mme Le Guyader, et Totet.

Absents : M^r Lebreton Mme Billon, Charpentier

Excusé : Boutin Albert

Monsieur Blanchet est élu secrétaire et accepte ses fonctions

Colonies de vacances. Subvention

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre du Groupe des Echasseurs de France, qui demande une subvention en faveur des enfants de la commune envoyés en colonies de vacances à Fromentine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention de dix huit mille francs (18.000) pour la colonie de vacances des Echasseurs de France.

appr. le 25 juillet
La dépense sera prélevée sur les fonds libres de la commune et prévue au Chap. additionnel de 1946



Acompte de 1000 francs au personnel

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 12 juillet 1946 accorde au personnel de l'état un acompte de 1000 frs à valoir sur l'augmentation des traitements et salaires prévue par le Gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder aux employés titulaires et auxiliaires de la commune le même acompte de 1000 frs, à partir du 1^{er} juillet 1946. Cet acompte ne sera soumis à aucune retenue, celle-ci sera effectuée ultérieurement suivant les modalités prévues à cet effet.

La dépense 40'000 francs enroule les fonds libres de la commune

Sapeurs-pompiers - Augmentation de l'assurance concernant le risque professionnel

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'assurance concernant le risque professionnel des Sapeurs-Pompiers est insuffisante et que la Mutualité générale propose 120^r par jour au lieu de 60^r, pour une prime de 2'830 frs par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire suivant les indications énoncées ci-dessus.

Subvention pour les fêtes du 14 juillet 1946

Sur la proposition du Maire le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 5'000 frs au Syndicat d'Initiative de Trentemoult pour les fêtes des 30 juin et 14 juillet

Une subvention de 1'000 frs au Comité des fêtes de la Hante. Th.

Subvention aux sapeurs-pompiers

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2'000 frs au corps des Sapeurs-Pompiers de la commune pour la fête du 1^{er} Août 1946. Dépense sera faite au budget primitif Ch. 29 art I

Frais funéraires en matière d'accidents de travail

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté en date du 11 juin 1946 du M^e le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a porté à 3'000 frs le maximum des frais funéraires susceptibles d'être mis à la charge des employeurs en matière d'accident,



du travail, et lui demande de bien vouloir étudier la question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 3000 francs le montant des frais funéraires suivant les termes de l'arrêté de M. le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que M^e Beaupère secrétaire général de la Mairie de Rezé ayant donné sa démission à compter du 7 juillet 1946, il y a lieu de pourvoir à son remplacement d'urgence.

app le 19.8.46 M^e Guillo Lucien ayant été présente à cet effet, accepte le poste proposé et pourra commencer son service le 1^{er} Août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'urgence à procéder au remplacement du secrétaire général
Est d'avis d'accepter la candidature de M^e Guillo Lucien, au
traitement de début de 120'000 francs par an, plus les indemnités
afférentes à ce poste et à compter du 1^{er} Août 1946.

ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Le Maire expose au Conseil Municipal que de la loi
du 8 Novembre 1941, il résulte que les Maires, adjoints, Conseillers
municipaux, blessés dans l'exercice de leurs fonctions municipales doivent
être entièrement indemnisés sur les fonds communaux, et que la Commune
se trouve ainsi dans l'obligation de garantir par une assurance ce
risque d'accident, lourd de conséquences pour l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de
contracter cette assurance à la Mutualité générale pour une garantie
de trois cent mille francs, moyennant une cotisation de 1'350 francs.

Dit que ladite assurance sera souscrite pour une année
renouvelable par tacite reconduction.

PAIEMENT D'UN ACOMpte À M^e CHIRON POUR SES TRAVAUX DE PLÂTRERIE

Le Maire communique au Conseil Municipal le marché
approuvé de M^e Chiron, plâtrier rue Guy Lehrn qui demande
un acompte de 12'120⁺ pour les travaux de plâtrerie exécutés à la
Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire
et en avoir délibéré, décide de payer à M^e Chiron un 1^{er} acompte



de 12 120 francs à valoir sur le marché de 33 133 francs. La somme sera prélevée sur le chapitre 19, art. I et prévue au budget additionnel de 1946.

Demande pour occupation du sous-sol.

Le Maire communique au Conseil une lettre de M^e Amaliland, boucher, rue G. Briand, qui demande à faire une tranchée pour pose d'une canalisation d'eau rue des frères Brégeon. L'occupation du sous-sol de la voirie publique donnant lieu au paiement d'une redevance annuelle, le maire demande au conseil de bien vouloir accepter la somme de 5 francs du mètre soit pour 8 mètres 50 francs par an.

Demande d'augmentation de M^e Guigné et Dérianié.

Vu l'augmentation prévue des salaires, les demandes de M^e Guigné et Dérianié ne sont pas prises en considération.

Réfection de la route des Couëts.

Dans sa séance du 6 Mars 1946, le Conseil Municipal avait demandé pourquoi la réfection du ch. 85 était interrompue.

Après renseignements pris auprès des Ponts et Chaussées le Maire fait savoir au conseil que c'est par manque de crédit que les travaux ont cessé.

Demande de M^e Durand sténodactylo.

Le Maire communique au conseil une lettre de Mme Durand, sténodactylo, qui demande le paiement integral de son traitement, déduction faite des assurances sociales pendant la période de repos obligatoire avant et après son accouchement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide ~~à~~ en raison de l'établissement du nouveau statut des auxiliaires, d'ajourner toute mesure de faveur envers le personnel auxiliaire. En conséquence, rejette la demande de Mme Durand.

Construction d'un atelier au Garage Municipal.

Le Maire met le Conseil au courant de la décision de la Commission des travaux publics au sujet de la construction d'un atelier de charpente et de menuiserie au Garage Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la décision.



de la Commission, et charge le Maire de faire le nécessaire pour la construction de cet atelier.

Remboursement des frais de location d'un compteur à gaz

Le Maire fait savoir au Conseil qu'il est décidé à rembourser à Mme Monnier locataire de la Commune, une somme de 300 frs représentant les frais d'installation du gaz et la location du compteur pendant 6 mois, réclamée par la Compagnie. Si cette somme n'était pas payée, le Cie du gaz enlevait le compteur et le locataire son installation.

app le 2/10/46

Afin d'éviter cet état de chose, le Maire propose au Conseil de bien vouloir voter la somme demandée, pour que le compteur ne soit pas enlevé, et pour que la Commune devienne propriétaire de l'installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se range à l'avis du Maire et décide de rembourser à Mme Monnier la somme de 300 frs qui sera prélevée sur le Chapitre II art. 2 du budget primitif.

Additif au marché Guillemet

Le Maire soumet au Conseil Municipal un additif au devis précédemment établi par M^e Guillemet pour la mise en place du moteur sur la vedette "Comment faire" se montant à la somme de 53.928⁵⁰.

Après avoir entendu la lecture du devis et en avoir discuté les différents points, le Conseil Municipal accepte le complément du marché de M^e Guillemet pour la somme de 53.928 frs 60.

Désaffection de l'emprunt de 2.990.000 frs

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser le changement d'affection de l'emprunt de 2.990.000 frs conclu avec le Crédit Foncier à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 1946, approuvée le 22 janvier 1946 par arrêté préfectoral.

Cet emprunt qui était destiné à l'achèvement et à l'aménagement de la Salle des Fêtes de Pont-Rousteau, s'appliquerait à l'assurance d'une somme de 1.990.000 frs aux différents travaux de réparations nécessaires par suite des dommages de guerre subis au service des bateaux du passage d'eau de Trentemoult à Chantemay et pour le reste à l'achèvement de la salle des Fêtes.

Bourses scolaires. Le Maire communique au Conseil Municipal différentes demandes de bourses communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour ces demandes et dans les conditions suivantes

1^e Demandes de bourses pour renouvellement

Auberon Charles, Trentemoult, pour son enfant	400 -
Ploquin Joseph rue F. Marchuris	500 -
Lidon Hervé, la Haute. Ille	400 -
Martin Noël rue V. Hugo	500 -
Boutin Arthur,	400 -
Olive Gaston, Trentemoult.	500 -
Bocquel Roger, la Chesnaye	200

2^e Nouvelles demandes

Boutin Albert, Trentemoult, pour son enfant	400
Naud y. Bte, rue Chiers pwt.	d'
V. Gouverneur rue Chiers 97	300
Gallard rue F. Douillard	600
Boutin, av. Mal zoffre	500
Garreau Georges, rue M. Lézatine	500
Desbois Marius rue y. Marchuris	400
Bouchier Pierre, la Haute. Ille	400
Ve Gullotson, la Robinerie	300
Durand Emile, rue Camille guis	400
Monnier, rue Brunet	400
F. Babonneau Adrien, Avenue de la Loire	400
Lucas, rue Guinoiseau	700
Roux, rue de la Volière	1 000
Treuchet, rue V. Hugo	600
Ve Cesbron, rue V. Hugo. 51	800
Richard, rue Mal zoffre	600

Indemnité Caffin. - Le Conseil Municipal refuse de payer l'indemnité de 300 francs demandée par M^e Caffin pour occupation de son mur par un panneau d'affichage

Indemnité Jaunet Le Conseil Municipal refuse de payer à M^e Jaunet la somme de 3 800 francs demandée pour indemnité de son logement au Parc Municipal.

*ARRONDISSEMENT DE LA
MÉDAILLE DE LA
MÉTÉORITE*

Terrain de la Maloue. ~ Le Conseil décide de louer et non de vendre le terrain de la Maloue, à condition qu'aucune bâtière et qu'aucune déprédation soit faite sur le terrain.

Vidange du presbytère. ~ Le Conseil refuse de faire vidanger aux frais de la commune, la fosse d'aisance du Presbytère. Cette charge incombe au locataire.

Indemnité logement de Mme Ginguené. ~ Le Conseil ne reconnaît pas à Mme Ginguené le titre de chef de famille du fait qu'elle est mariée, et en conséquence refuse de lui majorer son indemnité de logement.

Demande d'achat de terrain. ~ La Commission des Travaux Publics étudie les demandes d'achat de terrain de la Basse-Lande et du Chêne Breux.

Distribution des télégrammes. ~ Le Conseil Municipal décide d'ajourner sa décision sur la question de distribution des télégrammes. La zone proposée par l'Administration des P.T.T. n'étant pas du tout conforme aux désirs de la municipalité.

Abri pour bicyclettes. ~ Le Conseil décide la construction d'un abri au cimetière St Paul.

Panneaux d'affichage. ~ Le Conseil accorde l'autorisation au Comité des Prisonniers et Déportés pour la pose d'un panneau d'affichage au Parc Municipal.

Dossiers d'assistance. ~ Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 27 juillet 1946, et entérine ses décisions.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et ont signé les membres présents :

73 votant *Allet* *Maurice* *Bouchet*
S. Houssin *Cabellier* *Le Meurig* *Bouchet*
Theyve *Le Gall* *Wadis* *Pignier* *Braud*
Brignon *Le Stock* *Fautrel* *Levavas*